



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de
St-Côme-Linière

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
Chantal Poulin, directrice générale / greffière trésorière de la susdite municipalité,

RÈGLEMENT 438-2026

Résolution 26-02-023

**RÈGLEMENT NO 438-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 429-2025 SUR LES
TARIFS MUNICIPAUX 2026**

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier l'article 4 du règlement concernant l'imposition de tarifs pour différents services municipaux;

ATTENDU QUE l'avis de motion et le dépôt du projet du présent règlement a été dûment donné lors de la séance régulière du conseil tenue le 20 janvier 2026;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Harold Létourneau, secondé par M. Alain Bouchard et résolu unanimement que l'on adopte le règlement no 438-2026 modifiant le règlement no 429-2025 sur les tarifs municipaux 2026.

Le règlement peut être consulté au bureau du soussigné, 1362, rue Principale, St-Côme-Linière, G0M 1J0, de 8 h à 16 h 30.

DONNÉ à St-Côme-Linière ce 11^e jour du mois de février 2026

Chantal Poulin
Directrice générale / Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Chantal Poulin, directrice générale / greffière-trésorière, résidant à Saint-Côme-Linière certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie entre 8 h 30 et 16 h 30, le onzième jour du mois de février deux mille vingt-six, à chacun des endroits suivants, savoir : Église, Hôtel de Ville et Caisse Populaire.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce onzième (11^e) jour du mois de février deux mille vingt-six.

Chantal Poulin
Directrice générale / Greffière-Trésorière